



Bureau CLE du SAGE Allan

Réunion n°10 - 17 décembre 2014

Retour sur le relevé de décisions de la réunion de bureau précédente

Préparation de la Commission Locale de l'Eau

- Présentation des orientations par enjeu
- Modifications depuis le précédent bureau
- Rapport « orientations stratégiques du SAGE »
- Avancement du Plan de Gestion du Risque d'Inondation du TRI Belfort-Montbéliard
- Avancement du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la Savoireuse
- Organisation de la réunion du 26 janvier

Points divers

- Information sur la ligne ferroviaire Belfort-Delle
- Calendrier

Bureau n°10 du
SAGE Allan
17/12/14



Relevé de décisions précédent bureau

Objectif n°13 - Préserver et restaurer les cours d'eau, particulier en matière de morphologie et de continuité

Les travaux hydro morphologie sur les cours d'eau devront prendre comme support le diagnostic qui a été établi par les experts locaux et validé en CLE. Il est souligné que selon les tronçons l'envergure des opérations sera bien différente mais que l'ambition d'intervention doit être forte pour atteindre le bon état écologique.

Il est acté que le SAGE prendra comme support le diagnostic déjà établi et les secteurs prioritaires définis mais ne pourra pas s'engager sur une quantité de linéaire de cours d'eau à restaurer.

→ **Il est acté que le SAGE prendra comme support le diagnostic déjà établi et les secteurs prioritaires définis et que la préconisation de travaux concernera la moitié de ces tronçons. Cependant la CLE ne s'engagera pas sur le linéaire de cours d'eau à restaurer (à estimer précisément avec les études d'avant-projet).**

Bureau n°10 du
SAGE Allan
17/12/14

- Préparation
Commission
Locale de l'Eau
- Points divers



Préparation de la Commission Locale de l'Eau

Exemple de présentation des orientations

Enjeu « Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE »

Constat

Le SAGE approuvé, la CLE reste l'instance de gouvernance. Cependant, la CLE n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage des opérations prescrites par le SAGE, car elle ne dispose pour cela ni du statut, ni des moyens. Cet enjeu transversal rappelle l'importance de l'engagement et de l'organisation des maîtres d'ouvrages pour la réalisation des actions du SAGE. De plus, le SAGE doit nécessairement disposer d'une structure porteuse pérenne (appui technique et animation) pour piloter sa mise en œuvre.

3 objectifs :

- Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau
- Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux
- Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau



Exemple de présentation des orientations



Enjeu « Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE »

Déclinaison en orientations stratégiques :

- ❖ G1 Concilier le développement des activités socio-économiques et la préservation des milieux naturels (bonne gestion de l'eau préconisée auprès des secteurs d'activités économiques, prise en compte des zonages des ressources majeures)
- ❖ G2 Intégrer systématiquement les questions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme pour plus de cohérence (outil pédagogique pour favoriser la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE)
- ❖ G3 Assurer le portage et le suivi du SAGE (mandat d'une structure porteuse et d'un poste d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE)
- ❖ G4 Identifier, mobiliser les maitrises d'ouvrage du territoire et les coordonner (coordination actions suisses, accompagnement des partenaires pour l'élaboration de programmes contractuels et des collectivités qui le demandent pour la prise de compétence GEMAPI)
- ❖ G5 Positionner la CLE au sein des projets territoriaux (CLE consultée pour avis, informée des projets relevant du régime des ICPE et ayant une incidence sur le SAGE, des projets instruits aux CODERST,... cellule d'animation du SAGE associée aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme, aux CODERST et au comité départemental sécheresse)
- ❖ G6 Réaliser le plan de communication du SAGE (réalisation de supports de communication, accompagner et/ou organiser différentes animations sur des thématiques liées à l'eau, animation de réseaux de partenaires, relais d'information sur la réglementation avec les services de l'Etat)

Acteurs impliqués :

Structure porteuse du SAGE, CLE, acteurs locaux, Etat, usagers et collectivités

Éléments d'évaluation économique :

1 équivalent temps plein en charge de l'animation du SAGE = 45 000 €/an

Principales modifications depuis novembre



Enjeu « Ressource quantitative » :

Les mesures de sécurisation en eau potable et coordination entre gestionnaires AEP focalisent sur une seule orientation : l'élaboration de l'outil d'aide à la décision du scénario de sécurisation (en cours au sein de la CAB et de PMA) et sa mise en œuvre.

Enjeu « Qualité » :

- Une action agricole a été ajoutée à l'objectif « Réduire les pollutions ponctuelles » (sensibilisation et conseils techniques pour utilisation aires de lavages, précautions de stockage,...).
- Les problématiques de ruissellement ont été mentionnées dans l'orientation qui concerne l'animation agricole et ne font plus l'objet d'une orientation exclusive de l'enjeu Inondation.

Rapport « Orientations stratégiques »



Quel contenu?

Document explicitant les choix faits par la CLE :

- Les principaux éléments ressortant de l'état des lieux du SAGE sur lequel s'appuie la stratégie : enjeux, principaux éléments de diagnostic, évolutions tendanciennes... ;
- Les objectifs et orientations stratégiques du SAGE proposés pour chacun des enjeux ;
- La pertinence du projet de SAGE : plus-value, liens avec le SDAGE 2015-2021 et sa contribution au programme de mesures,...
- Les conditions de mise en œuvre : maîtrise d'ouvrage, estimations financières,...

La suite ?

1. Envoi du rapport aux membres de la CLE début janvier
2. Envoi au comité d'agrément en mars
3. Rapport qui sera le support pour le passage en comité d'agrément le 4 juin

Des remarques?

Temps de sollicitation des avis des membres du bureau

Bureau n°10 du
SAGE Allan
17/12/14



Plan de gestion du risque inondation

Avancement du Plan de gestion du risque inondation

Concertation par l'Etat pour la stratégie locale :

1. Périmètre

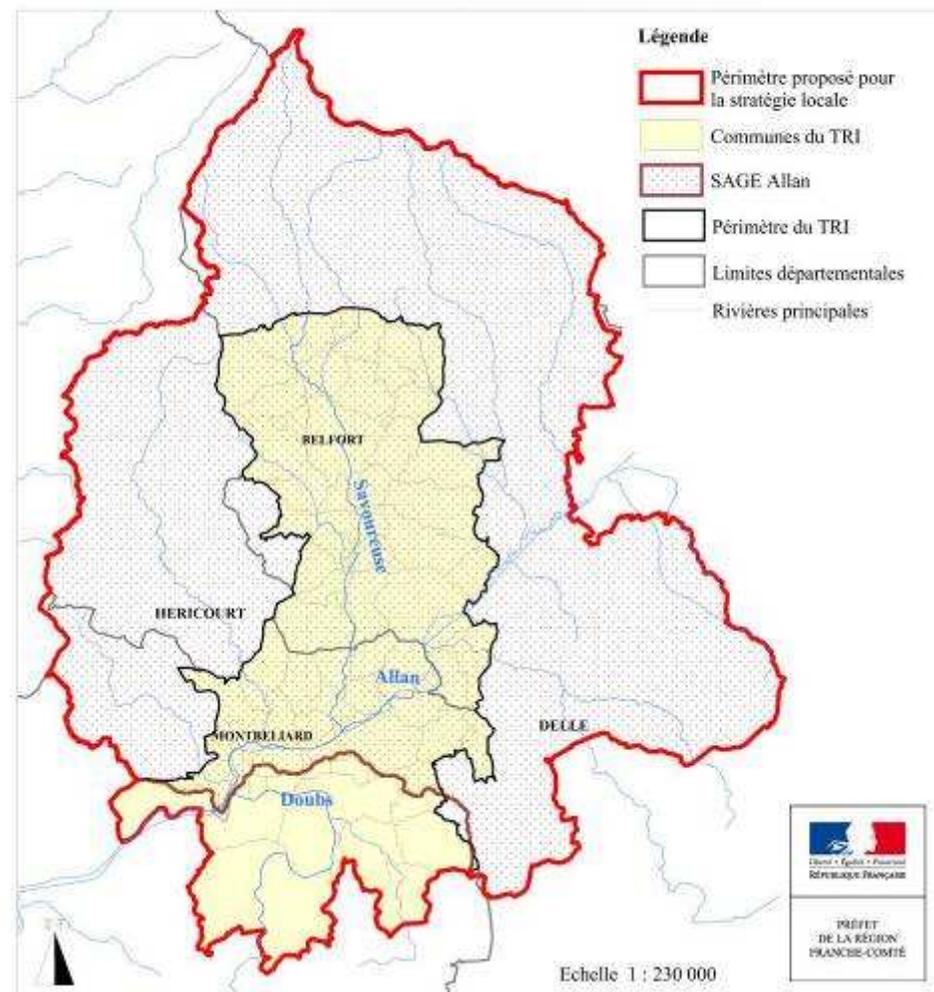
166 communes =

160 communes du SAGE

+ 6 dernières communes de PMA

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE INONDATION

Proposition de périmètre pour la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI de Belfort-Montbéliard



Avancement du Plan de gestion du risque inondation

Concertation par l'Etat pour la stratégie locale :

1. Périmètre

166 communes = 160 communes du SAGE + 6 dernières communes de PMA

2. Instance de concertation

CLE désignée comme instance de concertation de la stratégie locale dans le PGRI et SDAGE



Avancement du Plan de gestion du risque inondation

Concertation par l'Etat pour la stratégie locale :

1. Périmètre

166 communes = 160 communes du SAGE + 6 dernières communes de PMA

2. Instance de concertation

CLE désignée comme instance de concertation de la stratégie locale dans le PGRI et SDAGE

3. Objectifs de la stratégie locale

Objectifs de la stratégie nationale + travaux du SAGE de mai 2014

Grands objectifs PGRI	Projet d'Objectifs Stratégie Locale TRI Belfort-Montbéliard
1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation	1.1 Réduire la vulnérabilité du territoire 1.2 Respecter les principes d'aménagement du territoire adapté aux risques d'inondations
2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	2.1. Agir sur les capacités d'écoulement 2.2 Assurer la performance des ouvrages de protection et d'écrêtement
3. Améliorer la résilience des territoires exposés	3.1 Gestion de crise : se préparer, faire face et organiser le retour à la normale 3.2 Agir sur la surveillance et la prévision 3.3 Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information
4. Organiser les acteurs et les compétences	4.1 Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques 4.2 Garantir un cadre de performance pour la gestion des ouvrages de protection et d'écrêtement 4.3 Accompagner la mise en place de la compétence « GEMAPI »
5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation	5.1 Développer la connaissance sur les risques d'inondation 5.2 Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future



Objectifs non obligatoires dans le PGRI : propres au SAGE et issus de la consultation des parties prenantes

Avancement du Plan de gestion du risque inondation

Consultation publique sur le PGRI à partir du 19 décembre :

Avis de la CLE pour rendre compte de l'évolution des orientations du SAGE.

Discussion au prochain bureau.



Proposition à la CLE de :

1. Confirmer la nécessité d'animation de l'élaboration de la stratégie locale par un chargé de mission, mis à disposition par l'Etat et, **le cas échéant...**
2. Mandater la commission Inondation élargie aux 6 communes restantes de PMA comme instance de concertation pour l'élaboration de la stratégie locale

Bureau n°10 du
SAGE Allan
17/12/14



Plan de gestion de la ressource en eau de la Savoireuse

Avancement Plan de gestion de la ressource en eau de la Savoureuse

2^{ème} réunion du groupe de travail PGRE (13/11) : **Alimentation en eau potable**

- Discussion sur la méthode de détermination des volumes prélevables globaux
- Taux de renouvellement de réseau de 1%



Suites :

- Avis syndicat des eaux de Giromagny sur les données utilisées
- Transmission informations de la CAB sur évolution de leurs besoins
- Attente des données des redevances de l'Agence de l'eau de 2010-2013

- Future rencontre des gestionnaires AEP ou réunion du groupe de travail PGRE avec données réactualisées

Avancement Plan de gestion de la ressource en eau de la Savoureuse

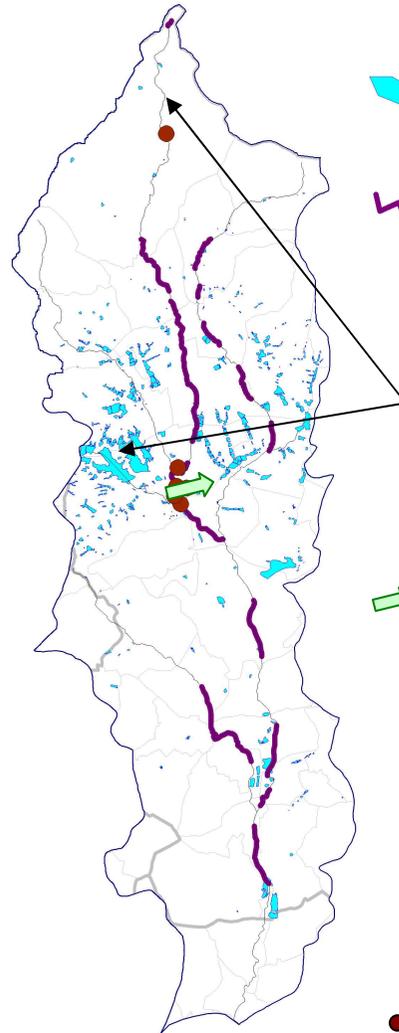
2^{ème} réunion du groupe de travail PGRE (13/11) : **Actions complémentaires du PGRE**

Sur l'ensemble du sous bassin Savoureuse :

+ Stabilisation des prélèvements

+ Gestion patrimoniale et renouvellement régulier des réseaux d'eau potable

+ Culture du risque sécheresse



Interdiction de remplissage des plans d'eau en relation avec le réseau hydrographique entre le 30 juin et le 30 septembre

Tronçons de cours d'eau identifiés par la CLE comme dégradés et opportuns à restaurer

Evaluation de la possibilité de soutien d'étiage par vidange de certains plans d'eau (dont Malsaucy)

Evaluation de la capacité d'exploitation du flux Est du champ captant de Sermamagny (pour une pression sur le cours d'eau moindre)

● Captage eau potable

Organisation de la CLE du 26 janvier

Ordre du jour :

1. Rappel du rôle du SAGE et de ses étapes d'élaboration
2. Présentation et validation de la stratégie du SAGE
3. Questions diverses

- Présentation des orientations stratégiques / enjeu

→ par chacun des présidents ?

- Focus PGRE

→ par l'Agence de l'eau et la DDT90 ?

- Focus PGRI

→ par la DREAL FC ?

- Présence Préfet JOLY ?



Bureau n°10 du
SAGE Allan
17/12/14

- Préparation
Commission
Locale de l'Eau
- Points divers



Points divers : information sur la ligne Belfort-Delle

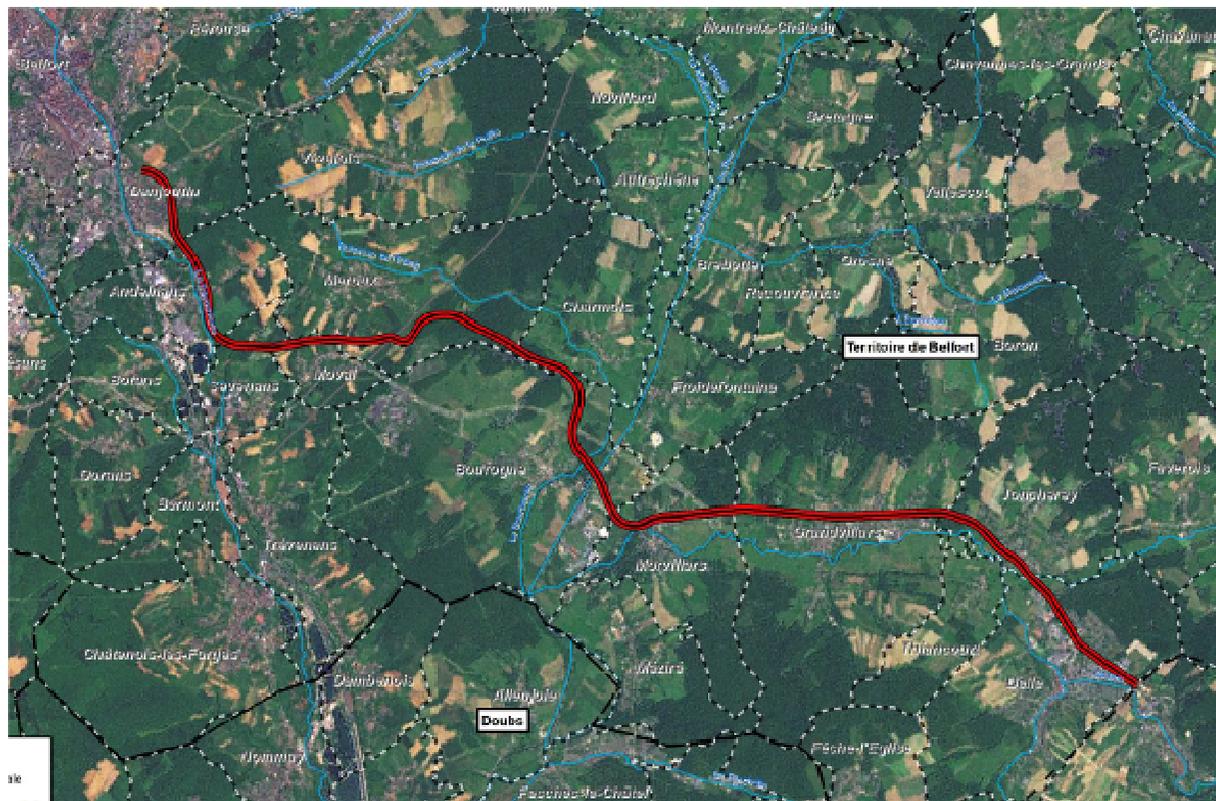
Projet : Reprise des circulations ferroviaires sur la ligne Belfort - Delle

11 communes concernées : Danjoutin, Andelnans, Sevenans, Moval, Meroux, Charmois, Bourgone, Morvillars, Grandvillars, Joncherey et Delle

3 sous bassins versants : Savoureuse, Bourbeuse et l'Allaine/ Allan

Enquête publique et consultation : en cours

Aujourd'hui simple information (SAGE non approuvé donc la CLE ne formule pas d'avis)



Présentation des impacts et mention des opérations	Mesures d'évitement, réduction et compensation et <i>commentaires</i>
Zones inondables	
<p>La voie ferrée n'est pas submersible mais s'inscrit néanmoins dans des secteurs inondables, d'une part entre Bourogne et Morvillars au niveau des franchissements de la Bourbeuse et du canal du Rhône au Rhin, et d'autre part entre Joncherey et Delle au droit du franchissement de la Coeuvalte.</p>	<p>Sur ces sites particuliers, l'organisation du chantier devra prendre en compte l'aléa inondation et notamment éviter tout stockage de matériaux et tout stationnement d'engin au sein des zones d'aléas. Ces mesures devront être également scrupuleusement mises en œuvre pour les opérations concernant la halte de Joncherey et la dénivellation du PN13.</p>
Utilisation des produits phytosanitaires et mesures antipollution	
<p>Pas d'utilisation de produits phytosanitaires sur les secteurs des ressources majeures (nappe du Sundgau et nappe karstique du Jura)</p> <p>Aucune aire de chantier aménagée dans les périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable, dans les champs d'inondation des cours d'eau et aux abords immédiats de zones humides</p> <p>Nombreuses autres mesures devant permettre de limiter les risques de contamination des eaux</p>	<p>La non utilisation des produits phytosanitaires est restreinte à des zonages particuliers.</p> <p><i>Pas mention de la loi Labbé modifiée qui prévoit que tous les établissements sont soumis à l'interdiction d'utiliser des phytosanitaires à compter du 1^{er} mai 2016 sur les espaces, hors voies, ouverts au public (haltes, chemins, gares).</i></p>

Présentation des impacts et mention des opérations	Mesures d'évitement, réduction et compensation et <i>commentaires</i>
Zones humides	
<p>0,13 ha d'habitats humides sont impactés (aucune zone humide au titre de la réglementation) Mesures compensatoires sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ha de prairies humides, - 3,5 ha de mégaphorbiaie, - 1 ha d'aulnaie frênaie. 	<p>Volonté d'agir en faveur des zones humides <i>Les mesures compensatoires devront faire l'objet d'un suivi (espèces protégées et évolution habitats).</i></p>
Ripisylve, libre circulation des espèces aquatiques et continuité	
<ul style="list-style-type: none"> - Ripisylve reconstituée après travaux sur l'ouvrage de la Coeuvette - Création de berges non revêtues en faveur de la faune au niveau de la Bourbeuse - Aménagement de banquettes pour permettre le passage de faune et suivi des aménagements des ouvrages 	<p>Aménagements pour la faune au niveau des ouvrages restreinte aux chiroptères, oiseaux et mammifères. <i>La continuité des espèces piscicoles n'est pas évaluée.</i></p>
Transport de matériaux	
<p>Mouvements de matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déblais : 100 000 m³ - Matériaux d'apport : 120 000 m³ (dont 30 000 m³ issus des déblais) - Ballast : 40 000 m³ 	<p>Des dépôts de matériaux définitifs sont envisagés sans que l'on connaisse actuellement les volumes qui devront être entreposés.</p>

Bureau n°10 du
SAGE Allan
17/12/14

- Préparation
Commission
Locale de l'Eau
- Points divers



Points divers : calendrier

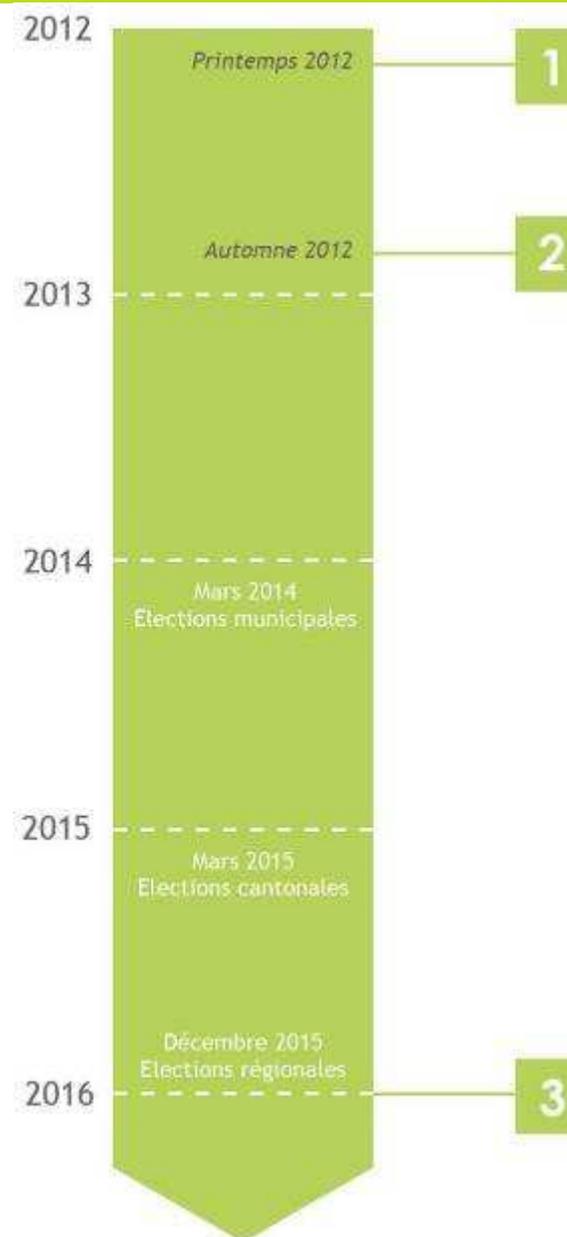
Calendrier

SAGE Allan

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Savoireuse - Bourbeuse - Allaine - Lizaine - Rupt

Prochaines réunions :

- **CLE n°5 : 26 janvier, 17h**
Validation de la stratégie du SAGE Allan
- **Bureau n°11 : février**
Préparation comité d'agrément
Anticipation élections cantonales
Présentation et avis projets de SDAGE et de PGRI
- **Comité d'agrément : 4 juin 2015**
Validation des orientations stratégiques du SAGE Allan



Merci pour votre attention



CONTACT

Marie-laure BERTHOMMÉ
Animatrice SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 56 / 07 77 84 00 90

sage.allan@eptb-saone-doubs.fr